Dannemarie (68) : Les silhouettes féminines de Dannemarie devant le Conseil d'Etat

29/08/2017 à 16h54

L'affaire des silhouettes féminines de Dannemarie n'en finit plus de défrayer la chronique. Ce mercredi 30 août, c'est le Conseil d'Etat qui se penchera sur le dossier. Il doit dire si ces silhouettes en contreplaqué constitue une offense à la femme, comme l'affirme un collectif féministe.

Le feuilleton qui agite Dannemarie, commune de 2.300 habitants dans le Haut-Rhin, depuis depuis le début de l'été devrait connaître son dénouement ce mercredi avec l'examen par le Conseil d'Etat de l'affaire des silhouettes féminines.

Dannemarie, 2.300 habitants, est devenu un village gaulois

Depuis le 9 août dernier, quand le tribunal administratif de Strasbourg a ordonné le retrait immédiat des 65 silhouettes féminines en contreplaqué – installées en juin par la mairie pour célébrer l'année de la femme – la majorité des habitants de cette commune du Sundgau soutient plus que jamais son maire, Paul Mumbach.

Certains en ont même adopté quand le premier magistrat a proposé aux habitants de les exposer chez eux. "C'est une polémique ridicule pour si peu !" commente cette habitante, "ça égayait un peu Dannemarie, l'année dernière on avait les vélos, là on a les silhouettes, s'était sympa". Dannemarie s'est transformé en village gaulois !

De l’autre côté, les collectifs féministes crient au scandale devant ces femmes enceinte ou en talons aiguilles, ou avec un sac de shopping… Les effronté-e-s juge ces silhouettes dégradantes pour l’image de la femme. Depuis début juillet, le collectif demande le retrait des 65 silhouettes et des 60 accessoires (sacs à main, lunettes, chapeaux, chaussures et bottes).

> *Une atteinte grave au principe d’égalité entre les femmes et les hommes”, selon le tribunal administratif*

(…) France Bleu